



Choisir l'éducation populaire autonome, ça change quoi ?

C'est toute la différence du monde puisque ce qui motive la pratique d'éducation populaire autonome, c'est **la justice et non la charité**. Lorsqu'on est ensemble en solidarité pour obtenir justice, on n'agit pas uniquement **au niveau des besoins** mais aussi et surtout **au niveau des droits**.

D'autres pratiques ou approches sont principalement centrées sur les besoins, comme par exemple la charité. La charité se déguise parfois sous d'autres concepts, comme la « gestion de la pauvreté ». Voyons les différences entre une approche centrée sur la charité et une approche centrée sur la justice.

LA CHARITÉ OU LA GESTION DE LA PAUVRETÉ

Il s'agit d'une action immédiate et/ou urgente (vêtir, nourrir, loger, soigner) posée dans le but de soulager la souffrance **individuelle** (pauvreté, maladie, faim, etc.) de l'autre, de répondre à son besoin, **sans agir sur les causes** de cette souffrance (décisions politiques, système économique, mondialisation, patriarcat, etc.).



Cette action est posée par une personne ou un groupe sensible à la souffrance, mais qui ne la vit pas (L'Armée du salut, le cercle des dames charitables d'Outremont, la Guignolée des médias, etc.). On agit **POUR, AU NOM DE**, et pas **AVEC**. Si le besoin immédiat est comblé, la personne qui souffre ne retrouve **aucune dignité** dans ce processus et son vécu, son expérience concrète de l'injustice ne sont pas valorisés.

L'emphase est mise sur la **générosité des donateurs** plutôt que sur les torts injustement subis par les gens qui souffrent. Par conséquent, **la charité ne change pas le monde**. Il n'y a **pas de transformation sociale possible** dans une approche centrée sur la charité.

LA JUSTICE

Une approche centrée sur la justice, comme l'ÉPA, suggère que les **besoins exprimés** (se vêtir, se loger, se nourrir, être soigné, etc.) par les personnes qui souffrent sont le **résultat d'une injustice**. La détresse des individus est **la conséquence commune d'une cause plus large** (capitalisme, politiques injustes, discrimination, etc.). Il est nécessaire **d'unir les personnes** afin d'éliminer cette cause.



La justice amène donc les individus à **se regrouper afin de faire avancer leurs droits**, de transformer la société. Le fait de s'unir et de lutter collectivement pour obtenir des droits permet de **retrouver une dignité** puisqu'elle reconnaît le pouvoir d'agir des gens et la valeur de leur expérience concrète de l'injustice. L'emphase est mise sur la force collective. On fait **AVEC** et pas **AU NOM DE**.

Pour illustrer cette différence, voici ce que Helder Camara disait :

«Quand je donne à manger aux pauvres, on dit de moi que je suis un saint. Mais quand je demande pourquoi les pauvres n'ont rien à manger, on me traite de fauteur de troubles».



LE CHOIX DE LA JUSTICE, un incontournable pour les groupes d'action communautaire autonome



En 2001, dans la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome* adoptée par le gouvernement québécois, le milieu communautaire a été reconnu comme ayant fait le choix clair de la justice sociale.



Depuis, les organismes communautaires qui se disent d'action communautaire autonome sont **financés parce que** :

- 1** Ils poursuivent une mission propre qui favorise la transformation sociale ;
- 2** Les modes d'intervention qu'ils favorisent visent à développer la capacité individuelle et collective d'agir et permettent de déclencher un processus d'appropriation, de reprise de pouvoir sur sa vie et la société et de prise en charge par rapport à une situation problématique ;
- 3** Ils font preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées. L'action de l'organisme indique une volonté d'agir sur les causes économiques, sociales, culturelles ou autres et une volonté de mobiliser les citoyenNEs autour d'enjeux collectifs, de faire place à leur initiative et de reconnaître leur expertise.

C'est donc **une exigence incontournable, un critère fondamental** dans le milieu communautaire autonome de ne pas se limiter à la charité et de viser constamment la justice.

L'éducation populaire autonome est une manière efficace d'y arriver.